Habitat et santé	
Rappel de l'axe stratégique du CLS et de la thématique	**Axe 2 : santé environnementale** ***Logement***
Objectif général (axe)	Développer et renforcer les projets en matière de santé environnementale sur le territoire du CLS.
Contexte / état des lieux	Le logement est un besoin humain fondamental, inscrit par les Nations Unies dans le droit international relatif aux droits de l'Homme [Nations Unies – 2010]. Pouvoir accéder à un logement décent constitue donc un droit fondamental. Il ne s'agit pas uniquement du droit à un abri, mais de celui de disposer d'un logement convenable, répondant de fait à plusieurs composantes comme la sécurité d'occupation, l'existence de services, matériels, installations et infrastructures ; la capacité de paiement ; l'habitabilité ; l'accessibilité et le respect du milieu culturel. Le logement constitue un déterminant majeur de la santé de la population. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'accès à un logement de qualité représente une des conditions de base pour mener une vie saine [OMS-2008]. Lorsque le logement est dégradé, les besoins fondamentaux qui contribuent au maintien d'un bon état de santé (se restaurer, dormir, prendre soin de son hygiène personnelle, grandir et se développer, se sentir en sécurité) ne peuvent être satisfaits [Santé Publique France – 2021]. De nombreuses dimensions du logement sont susceptibles d'influencer la santé, comme sa situation, les normes de construction, les installations d'hygiène ou de chauffage, la densité d'occupation, la sécurité, …. La qualité du logement peut ainsi être affectée par une diversité de facteurs, comme l'humidité et la contamination par les moisissures, l'infestation par des nuisibles (punaises de lit, blattes, rongeurs, moustiques, …), une température inadéquate, le bruit, la pollution de l'air ou encore le surpeuplement. Elle dépend également de l'environnement dans lequel le logement se situe : présence de nuisances (visuelles, sonores, ou olfactives), pollutions (de l'eau, du sol ou de l'air extérieur), insécurité, isolement, manque de services de proximité ou d'aménités environnementales (parcs, jardins, espaces verts) [Santé Publique France – 2021]. La présence de ces facteurs expose les individus à divers risques psycho-sociaux et agents pathogènes (chimique, microbiologique, physique). Les français passant en moyenne 16 heures par jour dans leur logement [Zeghnoun A, Dor F – 2010], l'exposition à ces agents et risques est bien souvent chronique et responsable d'effets délétères sur la santé des occupants, générant diverses pathologies ou les aggravant. Il existe ainsi des liens scientifiquement avérés entre la santé des individus, la qualité de leur logement et l'endroit où ils habitent. Concernant la santé physique, la présence d'humidité et de moisissures dans le logement peut provoquer des pathologies allergiques et respiratoires. La promiscuité, le surpeuplement et la présence de nuisibles favorisent la survenue et la propagation des pathologies infectieuses. La mauvaise isolation de l'habitat peut induire une exposition à des températures extrêmes, responsables d'effets néfastes sur la santé cardiovasculaire [Santé Publique France – 2021]. En matière de santé sociale, habiter dans un logement dégradé conduit à un processus de stigmatisation, de dégradation sociale, et de perte d'estime de soi. Les effets sur la santé mentale sont eux-aussi nombreux (anxiété, agressivité, dépression) [Santé Publique France – 2021]. Le logement constitue donc un milieu de vie qui peut influencer positivement ou négativement la santé et le bien-être de ses occupants. Il représente un levier important pour améliorer l'état de santé de la population. Pour y parvenir, les collectivités ont un rôle central à jouer. A ce titre, Tours Métropole Val de Loire mène depuis 2004 une politique en faveur de l'habitat et du logement, par le biais de son Programme Local de l'Habitat (PLH). Outil stratégique et feuille de route opérationnelle, le PLH définit pour 6 ans les moyens mis en œuvre pour que l'offre résidentielle soit adaptée aux besoins en logements et en hébergements, en veillant à une répartition équilibrée sur le territoire et en portant une attention particulière sur le prix et la typologie de logement proposés. Le 4e PLH, adopté au Conseil métropolitain du 26 juin 2024 pour les 6 années à venir (2024-2029), a souhaité donner à cette politique métropolitaine de nouvelles orientations, visant notamment à faire face aux conséquences de la crise sanitaire, sociale, énergétique et écologique et à intégrer les enjeux de lutte contre l'artificialisation des sols et de réduction de l'empreinte carbone du territoire. Au titre de l'orientation transversale « Mobiliser des moyens et un dispositif d'observation, de suivi et de gouvernance adaptés » du PLH 4 et de son action 14 « Mobiliser les partenaires de la Métropole pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'Habitat, informer les habitants et susciter l'innovation », Tours Métropole Val de Loire souhaite s'engager dans la création d'une Maison de l'Habitat (MDH). Une MDH est un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement à destination des habitants sur les thématiques relatives au logement (amélioration de l'habitat, demande de logement social, conseils juridiques, financiers et fiscaux, informations sur les aides facilitant l'accès ou le maintien dans le logement, solutions de logement pour les jeunes et séniors, animation d'un réseau des professionnels…), qui vise à simplifier le parcours des usagers et à les rapprocher des pouvoirs publics. La création de ce lieu unique apportera une réponse aux constats réalisés par les acteurs du territoire, notamment à l'occasion du diagnostic du CLS, qui relèvent un déficit de connaissance des dispositifs, politiques, services et structures œuvrant sur les questions d'habitat et de logement, mais également l'existence de difficultés d'orientation et d'accès à l'information chez le public, soulignant à cette occasion la lourdeur des procédures administratives et l'inadaptation des démarches aux publics les plus fragiles (personnes en situation de handicap, personnes étrangères, personnes âgées notamment). En matière de santé, une MDH constitue un lieu adéquate pour sensibiliser le grand public, informer et orienter les usagers qui rencontrent des problématiques de santé en lien avec le logement. La création de ce guichet unique représente par ailleurs une opportunité pour initier une réflexion sur les enjeux de santé liés au logement et contribuer à leur prise en compte au sein des politiques et projets métropolitains. Ces orientations rejoignent les priorités fixées par l'Agence Régionale de Santé au sein de son 4e Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4) qui vise, par le biais de ses axes 1 et 4, à développer les actions permettant de sensibiliser, d'informer et de former les acteurs locaux et citoyens à la santé – environnement de façon générale (action 1) et plus spécifiquement sur la qualité de l'air intérieur et les polluants domestiques (action 18) [ARS – 2024].

Objectif général	Améliorer le cadre de vie et le rendre plus favorable à la santé (accès et qualité du logement, relations collectives, adaptation au handicap, ...).
Objectif(s) spécifiques(s)	- Contribuer à la prise en compte des enjeux de santé dans les politiques liées au logement et leurs déclinaisons opérationnelles ; - Faciliter l'accès aux informations, aux droits, aux acteurs, initiatives et dispositifs ; - Rendre l'information accessible et simplifier les démarches ; - Clarifier le réseau partenarial et faciliter l'orientation vers les acteurs compétents ; - Apporter une réponse adaptée aux besoins du public, dans une approche holistique de la personne ; - Favoriser l'inclusion et les solidarités ; - Lutter contre le mal-logement, la précarité énergétique et leurs conséquences sur la santé ; - Soutenir l'adaptation du logement au handicap.
Objectif(s) opérationnel(s)	- Réaliser un travail de benchmark permettant d'identifier comment les enjeux de santé sont pris en compte et traités au sein des MDH existant. - Contribuer à l'état des lieux réalisés par la métropole permettant d'identifier les dispositifs, acteurs et ressources à mobiliser autour de la Maison de l'Habitat. - Participer aux différents travaux, réunions de travail, … afin de faire valoir les enjeux de santé dans la construction et la mise en œuvre du projet de MDH.
Type d'action	☐ Action existante à renforcer ■ Nouvelle action
Description de l'action	**A. Réalisation d'un travail de benchmark permettant d'identifier comment les enjeux de santé sont pris en compte et traités au sein des MDH existant**
	B. Réalisation d'un état des lieux des dispositifs, acteurs et ressources à mobiliser sur les questions de santé et logement - Travail partenarial avec les acteurs intervenant sur les questions de santé liées au logement.
	C. Participation aux discussions afin de faire valoir les enjeux de santé dans la construction et la mise en œuvre du projet de MDH et application - Identification des questions / enjeux de santé et besoins en la matière ; - Identification des moyens pour y répondre et formulation de préconisations ; - Inscription des enjeux et préconisations dans la définition du projet ; - Identification des modalités d'intervention et mise en œuvre. • Exemples d'action : organisation de permanences d'acteurs ressources, ateliers de prévention (risques, bonnes pratiques dans l'usage du logement …), …
Population cible	Tout public
Secteur géographique visé	Tours Métropole Val de Loire
Porteur de l'action	Fiche. **Tours Métropole Val de Loire** (Direction du l'Habitat et de la Politique de la ville) **- Direction Départementale des Territoires 37** (en tant que contributeur) B. **Ville de Saint-Pierre-des-Corps**
Acteurs / partenaires à mobiliser (liste non exhaustive)	Agence Régionale de Santé 37 Conseil départemental 37 (Centres de Protection Maternelle et Infantile, Maisons des Solidarités, Maison Des Personnes Handicapées) Caisse Primaire d'Assurance Maladie 37 et Institut inter Régional pour la Santé (UC IRSA)

<table>
<tr><td></td><td>Caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières (CAMIEG Centre-Val de Loire)
Mutualité sociale agricole (MSA) Berry-Touraine
Communauté professionnelle territoriale de santé O'Tours
Caisse d'Allocations familiales 37 (CAF)
Centres Communaux d'Action Sociale des villes
Villes (services hygiène, logement, …)
Régies de quartiers, médiateurs de quartiers, Espaces France Services
Bailleurs sociaux
Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) 37
SOLIHA 37
Compagnons Bâtisseurs
Confédération Nationale du Logement 37 (CNL)
Association Jeunesse et habitat
Associations (type Fleurissons nos trottoirs)
Appui Santé 37
APF France Handicap (Plateforme 360 + Access Habitat)
Conseil interdépartemental de l'ordre infirmiers 37-41
Entraide et Solidarités
Pôle Santé Mentale La Confluence
SED' in FRANCE Touraine
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
Acteurs ressources des territoires, de la prévention en santé, du CLSM, PD2H (Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement), …</td></tr>
<tr><td>Calendrier prévisionnel</td><td>A. Automne 2024
B. A compter de 2025
C. A compter de 2025</td></tr>
<tr><td>Dispositif d'évaluation :

▪ Périodicité

▪ Critères/indicateurs mesurant :
- L'activité
- Le processus
- Le résultat / l'impact
▪ Outils / modalité de calcul et valeur cible :</td><td>
<table>
<tr><th>Indicateurs</th><th>Modalités de calcul</th><th>Périodicité</th><th>Cible</th></tr>
<tr><td>A.
Résultat :
Exhausitivité du travail de benchmark</td><td>Nombre de MDH expertisée</td><td>Annuelle</td><td>S/O</td></tr>
<tr><td>B.
Résultat :
Exhaustivité de l'état des lieux</td><td>Nombre de dispositifs, acteurs et ressources</td><td>Annuelle</td><td>S/O</td></tr>
<tr><td>C.
Activité : nombre de réunions, volume horaire</td><td>S/O</td><td>Pluriannuelle</td><td>S/O</td></tr>
<tr><td>Processus : rédaction des préconisations au regard des enjeux de santé</td><td>Projet rédigé</td><td>Pluriannuelle</td><td>1 projet identifiant les enjeux, besoins et recommandations</td></tr>
<tr><td>Résultat : nombre de recommandations prises en compte, mises en œuvre</td><td>S/O</td><td>Pluriannuelle</td><td>Fonction des opportunités, moyens, …</td></tr>
<tr><td>Niveau de satisfaction, de connaissance et besoins des publics</td><td>Enquête de satisfaction en continue auprès des usagers de la Maison de l'Habitat</td><td>Pluriannuelle</td><td>Fonction du bilan qualitatif prévu au sein du PLH</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</td><td>- Prise en compte de l'existant ;
- Adaptation des outils, programmes et interventions aux publics spécifiques (personnes en situation de handicap, personnes âgées, défavorisées, barrière de la langue …) ;
- Moyens humains et financiers.</td></tr>
<tr><td>Modalités potentielles de financement</td><td>Création : Tours Métropole Val de Loire
Fonctionnement : à déterminer</td></tr>
</table>